

intraveineuses est illégale et dangereuse — surtout si vous partagez des seringues avec quelqu'un d'autre.

Les drogues illicites

Les États-Unis ont une politique de « tolérance zéro » à l'égard de la possession de drogues illicites, qui est passible de lourdes peines, même pour des quantités minimales. Par ailleurs, les médicaments d'ordonnance et les seringues utilisées à des fins médicales légitimes font l'objet d'un contrôle minutieux.

Ne transportez jamais de colis ou de bagages pour une autre personne à moins que vous ayez pu en vérifier minutieusement le contenu.

Choisissez judicieusement vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons et vous pourriez être inquiété.

Faites tout autant attention aux objets qu'aux personnes que vous transportez dans votre véhicule. À

titre de conducteur, vous pourriez être tenu responsable des méfaits commis par les passagers de votre voiture, même si vous n'en avez pas eu connaissance ou que vous n'y avez pas pris part.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section « Drogue et médicaments » du site Web des Affaires consulaires (www.voyage.gc.ca/Consular-f/drugs_travel_menu-f.htm).

Questions d'argent

Les devises canadiennes, les chèques de voyage canadiens et les chèques personnels tirés sur une banque canadienne ne sont en général pas facilement négociables aux États-Unis. Il est donc conseillé d'acheter des chèques de voyage en dollars américains avant de partir. Les principales cartes de crédit sont acceptées partout aux États-Unis. Certains guichets automatiques acceptent les cartes bancaires canadiennes, mais seulement celles qui donnent accès à certains services (Interac, PLUS, etc.). Néanmoins, il est déconseillé de porter sur soi de grosses sommes d'argent.